Ammonium Hydroxide 29% Technical Grade

Qualité technique · 29%

Norme	Révisé le	Urgence
OSHA HCS 2024 · GHS Rev. 7	2026-11-12	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)

1 Identification

Identificateur du produit	Ammonium Hydroxide 29% Technical Grade
Qualité	Qualité technique
Concentration	29 % m/m exprimé en NH3
Numéro CAS	1336-21-6
Formule chimique	NH4OH
Fabricant	Alliance Chemical 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574
Téléphone d'urgence	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)
Synonymes	Ammoniaque; ammoniac en solution aqueuse; eau d'ammoniac; hydrate d'ammonium; ammoniaque 26 °Bé
Utilisation recommandée	Nettoyage et dégraissage industriels ; ajustement du pH ; traitement de l'eau (chloramination) ; traitement des métaux et des textiles.
Restrictions d'utilisation	Ne jamais mélanger avec de l'eau de Javel (hypochlorite de sodium) ou d'autres produits chlorés : cela forme du gaz chloramine toxique et peut former du trichlorure d'azote explosif. Pour usage industriel, professionnel et de laboratoire.

2 Identification des dangers



Corrosif



Irritant / nocif



Danger pour l'environnement

Classification des dangers

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)

Dangereux pour le milieu aquatique — danger aigu, catégorie 1 †

† Classe de danger environnemental du SGH ; non adoptée par l'OSHA HCS (29 CFR 1910.1200).

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir les informations de premiers secours sur cette étiquette).
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Classification, mentions de danger (H), conseils de prudence (P) et pictogrammes selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexes A à C), alignés sur le SGH Rév. 7.

3 Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Formule	Concentration
Hydroxyde d'ammonium (en NH3)	1336-21-6	NH4OH	28-30% (w/w)
Eau	7732-18-5	H2O	Équilibre (w/w)

Les concentrations sont nominales ; les valeurs spécifiques au lot figurent sur le certificat d'analyse. Les composants ne contribuant pas à la classification sont omis.

4 Premiers secours

Yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Peau	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Principaux symptômes et effets	Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses ; le contact avec les yeux peut causer des lésions permanentes, y compris la cécité ; l'ingestion brûle la bouche, la gorge et l'estomac. L'inhalation peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires (toux, mal de gorge). L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et douleurs abdominales ; des quantités plus importantes peuvent provoquer une intoxication systémique.
Prise en charge médicale immédiate et traitement particulier	Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire après un contact avec les yeux ou la peau ou une ingestion ; les lésions tissulaires peuvent se poursuivre après la fin de l'exposition.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau plein car il risque de disperser et de propager l'incendie.
Dangers particuliers résultant du produit	Un incendie peut libérer des gaz corrosifs et toxiques. Les récipients peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.
Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
Produits de combustion dangereux	Ammoniac gazeux sous l'effet de la chaleur ; au-dessus d'environ 315 °C (600 °F), l'ammoniac se dissocie en hydrogène et en azote ; oxydes d'azote en cas d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Précautions liées au danger	Ne pas toucher le produit déversé sans équipement de protection. Neutraliser les résidus uniquement par une méthode adaptée au produit, puis les recueillir.
Précautions pour l'environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.

Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7 Manipulation et stockage

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utiliser des conteneurs résistants à la corrosion. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
Précautions de stockage particulières	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière du soleil ; ouvrir les récipients lentement, car une pression peut s'y accumuler. Utiliser de l'acier ou du polyéthylène, jamais des raccords en cuivre, laiton, bronze, zinc ou galvanisés. Tenir à l'écart de l'eau de Javel, des acides et des halogènes.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Limite	Valeur
OSHA PEL	50 ppm TWA
ACGIH TLV	25 ppm TWA / 35 ppm STEL (en tant qu'ammoniac)
NIOSH REL	25 ppm TWA / 35 ppm STEL
IDLH	300 ppm
Autres limites	NIOSH IDLH 300 ppm (ammonia)

Mesures d'ingénierie	Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	En cas de formation de brouillard, d'aérosol ou de poussières (pulvérisation, atomisation, nettoyage haute pression), utiliser un demi-masque à épuration d'air approuvé NIOSH avec cartouches combinées gaz acide / P100. Assurer une ventilation par extraction locale.

Limites d'exposition issues du NIOSH Pocket Guide, de l'OSHA 29 CFR 1910.1000 et des TLV de l'ACGIH.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide limpide et incolore
Odeur	Odeur d'ammoniac intense, piquante, suffoquante
Seuil olfactif	2–50 ppm (exprimé en ammoniac)
pH	> 12 (environ 13)

Point de fusion / point de congélation	-79 à -72 °C (-110 à -98 °F), point de congélation (solution aqueuse)
Point d'ébullition	27 à 32 °C (81 à 90 °F) (solution aqueuse)
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Vapeur d'ammoniac : LIE 15 % / LSE 28 % (v/v dans l'air) ; difficile à enflammer
Pression de vapeur	9,1 psia (627 hPa, 470 mmHg) à 15,6 °C (60 °F)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	0,897 à 20/20 °C (eau = 1)
Solubilité	Entièrement miscible à l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
Forme	Liquide
Masse volumique	0,8950 g/cm^3 à 20 °C

Les valeurs indiquées reflètent des données de référence spécifiques au produit. Les plages propres à chaque lot peuvent varier ; consulter le certificat d'analyse pour le lot expédié.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur et lumière directe du soleil : dégagement d'ammoniac gazeux et augmentation de la pression dans les récipients fermés. Contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Eau de Javel et autres hypochlorites, chlore, brome et iode (chloramines toxiques et composés explosifs) ; mercure, argent et oxyde d'argent, or (composés explosifs) ; acides forts (réaction violente, dégagement de chaleur) ; oxydants forts. Corrode le cuivre, le laiton, le bronze, le zinc, les surfaces galvanisées et les alliages d'aluminium.
Produits de décomposition dangereux	Ammoniac gazeux sous l'effet de la chaleur ; au-dessus d'environ 315 °C (600 °F), l'ammoniac se dissocie en hydrogène et en azote ; oxydes d'azote en cas d'incendie.

11 Informations toxicologiques

Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë par voie d'exposition.

Voies d'exposition probables	Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.

Symptômes	Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses ; le contact avec les yeux peut causer des lésions permanentes, y compris la cécité ; l'ingestion brûle la bouche, la gorge et l'estomac. L'inhalation peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires (toux, mal de gorge). L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et douleurs abdominales ; des quantités plus importantes peuvent provoquer une intoxication systémique.
Effets différés et chroniques	Aucun effet différé ou chronique identifié au-delà de la classification de la section 2.

Voie	Valeur
DL50 orale (rat)	350 mg/kg
CL50 inhalation (rat, 4h)	2 000 ppm (ammonia gas)

Classification cancérogène

Organisme	Statut
IARC	Non inscrit comme cancérogène.
NTP	Non inscrit comme cancérogène.
OSHA	Non inscrit comme cancérogène.

12 Informations écologiques

Danger pour le milieu aquatique	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Écotoxicité	CL50 pour les poissons : ~ 0,024 mg/L (48 h, Lepomis macrochirus — effet dû à NH_3 non ionisé (dépendant du pH/température) ; plage 0,024–0,093 mg/L)
Persistance et dégradabilité	Non applicable (inorganique ; équilibre $NH_3 \rightleftharpoons NH_4^+$). Toxicité due à l'ammoniac non ionisé, augmentant avec le pH et la température.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

Codes de déchets EPA RCRA	D002 (corrosif, pH ≥ 12,5, 40 CFR 261.22). N'est pas un déchet inscrit sur les listes P ou U.

Une fois mis au rebut, ce produit peut constituer un déchet dangereux corrosif (EPA RCRA D002, 40 CFR 261.22) : solution aqueuse de pH ≤ 2 ou ≥ 12,5, ou liquide corrodant l'acier à plus de 6,35 mm par an. Le producteur du déchet doit établir la caractérisation finale du déchet dangereux.

14 Informations relatives au transport

US DOT (49 CFR)

Numéro ONU	UN2672

Désignation officielle de transport	Ammonia solution, relative density between 0.880 and 0.957 at 15 degrees C in water, with more than 10 percent but not more than 35 percent ammonia
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Exigences supplémentaires du DOT américain	Emballage au grand vrac de plus de 119 gal (par exemple un GRV de 275 gal) : Polluant marin (ammonia solution, 10–35% ammonia, 49 CFR 172.101 Annexe B). Les emballages hors vrac transportés par route ou par voie ferrée sont exemptés des exigences relatives aux polluants marins (49 CFR 171.4(c)).
Dangers pour l'environnement	Répond aux critères de danger pour le milieu aquatique du SGH ; peut être un polluant marin selon le Code IMDG (transport maritime).

Les classifications IMDG / IATA peuvent différer de celles du DOT américain. Vérifier la réglementation en vigueur avant toute expédition internationale.

15 Informations réglementaires

Inventaire / liste	Statut
Proposition 65 de Californie	Non inscrite
Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis	Inscrite
EPCRA SARA 313 (TRI)	Non inscrite
Quantité à déclarer CERCLA (RQ)	Ammonium hydroxide (CAS 1336-21-6) 1 000 lb (454 kg). EPCRA : ammonia (CAS 7664-41-7) est une substance extrêmement dangereuse selon la section 302 (TPQ 500 lb) et un produit chimique selon la section 313 (TRI) ; 10 % d'ammonia en solution aqueuse est pris en compte pour les seuils TRI.

Les catégories de danger SARA 311/312 correspondent à la classification SGH de la section 2. Données extraites le : Proposition 65 de Californie 2026-11-02; Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis 2026-11-02; EPCRA SARA 313 (TRI) 2026-11-02.

16 Autres informations

Date de révision	2026-11-12
Présentation	Format à 16 sections selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexe D), aligné sur le SGH Rév. 7.

Avertissement : Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

Alliance Chemical, 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574. Cette fiche de données de sécurité est établie à partir des données réglementaires enregistrées pour ce produit.